

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1429
26 août 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 AOUT 1996, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AUSTRALIE, TRANSMETTANT LE TEXTE DU RESUME DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE CANBERRA CHARGEE D'EXAMINER LA QUESTION DE L'ELIMINATION DES ARMES NUCLEAIRES

Ci-joint le texte du résumé des travaux de la Commission de Canberra chargée d'examiner la question de l'élimination des armes nucléaires.

Je vous prie de bien vouloir faire en sorte que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à tous les Etats membres de la Conférence ainsi qu'aux Etats qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur
Représentant permanent,

(Signé) Richard Starr

COMMISSION DE CANBERRA CHARGÉE D'EXAMINER LA QUESTION
DE L'ÉLIMINATION DES ARMES NUCLEAIRES

Résumé des travaux

La Commission de Canberra est persuadée que des efforts assidus doivent être déployés immédiatement pour débarrasser le monde des armes nucléaires et éliminer la menace qu'elles constituent pour lui. Le pouvoir destructeur des armes nucléaires est immense. Tout emploi de ces armes serait catastrophique.

Il est invraisemblable que les armes nucléaires puissent être conservées à perpétuité sans être jamais utilisées accidentellement ou délibérément. La seule protection absolue contre les armes nucléaires est leur élimination et l'assurance qu'il n'en sera plus jamais fabriqué.

La fin de l'affrontement bipolaire n'a pas éliminé le danger d'une catastrophe nucléaire. A certains égards, le risque de tir accidentel ou résultant d'une erreur de calcul s'est accru. Les bouleversements politiques ou l'affaiblissement de l'autorité publique dans un Etat doté d'armes nucléaires pourraient paralyser les systèmes mis en place pour garantir une manutention sûre et assurer le contrôle des armes nucléaires et des matières servant à les fabriquer, ce qui aggraverait le risque d'un cataclysme. Cela pourrait arriver aussi à d'autres Etats ou groupes subétatiques dotés d'une capacité d'armement nucléaire moins développée, ou à ceux qui chercheraient à acquérir une telle capacité dans l'avenir.

On sait depuis longtemps que les armes nucléaires frappent sans discrimination et sont trop destructrices pour atteindre des objectifs circonscrits sur le champ de bataille. Leur pouvoir dévastateur est si grand qu'elles ne présentent aucun intérêt militaire contre un adversaire équipé de façon comparable, si ce n'est la croyance selon laquelle elles dissuadent cet adversaire de recourir lui-même à des armes nucléaires. La possession d'armes nucléaires n'a pas empêché, dans diverses régions, le déclenchement de guerres auxquelles ont participé directement ou indirectement les grandes puissances. Elles ont été jugées impropres à l'emploi même lorsque ces puissances subissaient des revers militaires humiliants.

Aucun Etat doté d'armes nucléaires n'est prêt, aujourd'hui comme hier, à poser comme principe de sa politique nationale qu'il répondrait à l'emploi d'armes chimiques ou biologiques par le feu nucléaire. La réponse à ces préoccupations réside dans le renforcement, l'application effective et la reconnaissance universelle de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques et, en particulier, dans la détection rapide d'événements malencontreux. La réaction à toute violation devrait être multilatérale.

Ainsi, la seule utilité militaire apparente que semblent conserver les armes nucléaires est de dissuader autrui de les employer. Cette dissuasion suppose que ces armes continuent à exister; elle disparaîtrait complètement si celles-ci étaient éliminées.

De nouvelles possibilités d'action

Les armes nucléaires sont détenues par une poignée d'Etats qui affirment qu'elles procurent des avantages uniques en matière de sécurité et qui pourtant se réservent à eux seuls le droit de les posséder. Cette situation est éminemment discriminatoire et donc instable; elle ne peut pas durer. Le fait qu'un Etat, quel qu'il soit, possède des armes nucléaires incite constamment les autres Etats à en acquérir.

Dans les années 60, la communauté mondiale a rejeté la perspective horrifiante de l'émergence de douzaines d'Etats dotés d'armes nucléaires. Il en est résulté le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968, qui laissait entrevoir un monde dénucléarisé. Le succès global du TNP et d'autres régimes de non-prolifération nucléaire est satisfaisant, mais il a été conquis de haute lutte et il n'est en aucune façon garanti. La perspective d'une reprise de la prolifération horizontale s'est concrétisée.

La prolifération des armes nucléaires est l'un des problèmes les plus épineux et immédiats en matière de sécurité qui se posent à la communauté internationale. Malgré l'impact du régime international de non-prolifération nucléaire, la réalité déconcertante est que plusieurs Etats ont fait - et certains continuent de faire - des efforts clandestins pour développer des arsenaux nucléaires. L'éventuelle acquisition par des groupes terroristes d'armes ou de matières nucléaires est une menace de plus en plus grande pour la communauté internationale.

La fin de la guerre froide a créé un nouveau climat qui ouvre de nouvelles possibilités d'action internationale en vue d'éliminer les armes nucléaires. Ce climat doit être exploité rapidement, faute de quoi il disparaîtra.

L'élimination des armes nucléaires doit être une entreprise mondiale qui mette en jeu tous les Etats. Le processus suivi doit permettre de faire en sorte qu'aucun Etat ne juge, à quelque stade que ce soit, que la poursuite du désarmement nucléaire est une menace à sa sécurité. A cette fin, l'élimination des armes nucléaires devrait être conduite par étapes, selon une série de réductions vérifiées et successives qui permettent aux Etats de s'assurer, à chaque stade du processus, qu'une nouvelle progression vers l'élimination complète peut se dérouler en toute sûreté et sécurité.

Mesures immédiates

La première condition en est que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent sans équivoque à éliminer les armes nucléaires et conviennent de commencer à travailler immédiatement aux mesures et négociations concrètes qui sont nécessaires pour réaliser cette élimination. Cet engagement devrait être pris au niveau politique le plus élevé. Les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient appuyer l'engagement pris par les Etats dotés d'armes nucléaires et se joindre aux efforts de coopération internationale déployés pour le mettre en oeuvre. Un tel engagement modifierait instantanément la teneur du débat, les orientations des plans de guerre et le calendrier ou même l'utilité des programmes de modernisation. Il changerait les données du problème, car

on passerait ainsi de la gestion indéfinie d'un monde soumis au double risque de l'emploi des armes nucléaires et de la poursuite de la prolifération, à celle d'un monde où l'on procéderait à l'élimination des armes nucléaires. Il faudrait se mettre à négocier cet engagement immédiatement, en se donnant pour but d'en commencer la mise en oeuvre dès 1997. L'engagement pris par les Etats dotés d'armes nucléaires en faveur d'un monde dénucléarisé doit s'accompagner d'une série de mesures concrètes, réalistes et se confortant mutuellement. Un certain nombre de ces mesures peuvent être prises immédiatement. Elles réduiraient sensiblement le risque d'une guerre nucléaire et renforceraient donc la sécurité de tous les Etats, mais tout particulièrement celle des Etats dotés d'armes nucléaires. Leur application fournirait une claire confirmation de l'intention manifestée par les Etats dotés d'armes nucléaires de réduire encore le rôle de ces armes dans leur dispositif de sécurité.

Les mesures recommandées sont les suivantes :

- Mettre fin à l'état d'alerte des forces nucléaires;
- Retirer les ogives de leurs vecteurs;
- Mettre fin au déploiement des armes nucléaires non stratégiques;
- Cesser les essais nucléaires;
- Engager des négociations en vue de réduire davantage les arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de la Russie;
- Parvenir à un accord par lequel les Etats dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas recourir en première frappe à l'arme nucléaire les uns contre les autres et à ne pas employer cette arme contre un Etat qui n'en serait pas doté.

Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient mettre fin à l'état d'alerte de toutes leurs forces nucléaires et réduire ainsi radicalement le risque d'un emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires. En premier lieu, des réductions de l'état d'alerte pourraient être décidées unilatéralement par les Etats dotés d'armes nucléaires.

La séparation physique des ogives de leurs vecteurs renforcerait considérablement les résultats obtenus en annulant l'état d'alerte des forces nucléaires. Cette mesure peut être appliquée à condition que les forces nucléaires ne puissent être mises en état d'alerte que dans des délais connus ou convenus.

Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient enlever unilatéralement toutes les armes nucléaires non stratégiques des sites où elles sont déployées pour les transporter dans un nombre limité d'installations de stockage situées sur leur territoire.

En attendant l'application universelle du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tous les Etats devraient respecter dès maintenant un moratoire sur de tels essais.

Les Etats-Unis et la Russie doivent continuer de montrer l'exemple en inversant la tendance à l'accroissement des arsenaux nucléaires du temps de la guerre froide. Ils devraient avoir pour but de chercher à atteindre des niveaux de force nucléaire applicables à tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui témoigneraient sans ambiguïté de leur détermination à éliminer ces armes lorsque cette élimination pourra être vérifiée avec un degré de confiance suffisant.

Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient se mettre d'accord pour déclarer qu'ils ne seraient pas les premiers à employer ou menacer d'employer les armes nucléaires les uns contre les autres et qu'ils n'utiliseraient ni ne menaceraient d'utiliser les armes nucléaires dans tout conflit avec un Etat non doté de telles armes. Un tel accord devrait être mis en oeuvre dès que possible.

Mesures complémentaires

Les mesures ci-après devraient reposer sur une base solide qui serait constituée par des engagements, des actes et des manifestations de bonne volonté relevant de l'application des mesures immédiates recommandées plus haut :

- Mesures visant à empêcher la poursuite de la prolifération horizontale;
- Mise au point d'arrangements touchant la vérification en vue de l'établissement d'un monde exempt d'armes nucléaires;
- Arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires.

Le problème de la prolifération nucléaire est inextricablement lié au fait qu'une poignée d'Etats continuent de posséder des armes nucléaires. Si la prolifération est jugulée dans le monde, le processus de désarmement et les progrès vers l'élimination totale des armes nucléaires s'en trouveront facilités et inversement. L'apparition de tout nouvel Etat doté d'armes nucléaires pendant le processus d'élimination compromettrait gravement ce dernier. Il faut contrôler efficacement les activités nucléaires civiles et militaires pour empêcher la prolifération et insister sur l'acceptation universelle des obligations en matière de non-prolifération.

Une vérification efficace est essentielle pour établir un monde exempt d'armes nucléaires et le maintenir ensuite dans cet état. Pour que les Etats acceptent d'éliminer les armes nucléaires, il faudra d'abord qu'ils soient fermement convaincus que les arrangements conclus en matière de vérification permettront de détecter rapidement toute tentative que l'on pourrait faire pour contourner l'obligation de désarmement, que ce soit en conservant ou en acquérant clandestinement des armes, des composantes d'armes, des moyens de production d'armes ou des stocks non déclarés de matières fissiles. Aux engagements juridiques formels devraient être associés des arrangements juridiques touchant la vérification. Pour maintenir la sécurité dans un monde où il n'y aura plus d'armes nucléaires, il faudra que le système de vérification offre de solides garanties quant au fait que les activités

nucléaires d'un Etat restent pacifiques et ne servent pas à effectuer des explosions. Il faudra déterminer par un jugement politique si les niveaux de garantie que peut offrir le régime de vérification sont suffisants. Tous les accords existants de maîtrise des armements et de désarmement ont nécessité un jugement politique de ce type parce qu'aucun système de vérification ne donne de certitudes absolues.

Un élément clé des arrangements en matière de non-prolifération dans la perspective de l'établissement d'un monde exempt d'armes nucléaires sera la capacité de détecter une activité nucléaire clandestine, qu'elle se déroule sur un site déclaré ou sur un site non déclaré. Cette capacité devra être très développée. L'extension progressive des garanties aux activités nucléaires réalisées par les Etats dotés d'armes nucléaires, les Etats non déclarés qui sont dotés de telles armes et les Etats quasi nucléaires sera nécessaire, l'objectif final étant leur application universelle dans tous les pays. Il faudra des systèmes pour vérifier que les ogives nucléaires sont bien démantelées et détruites et qu'il est bien rendu compte des matières fissiles qu'elles contenaient si l'on veut que les Etats soient convaincus au plus haut point que ces matières ne serviront plus à des fins militaires.

L'engagement politique d'éliminer les armes nucléaires doit aller de pair avec la volonté de veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour réaliser le désarmement nucléaire et notamment pour assurer une vérification efficace. Il faut aussi que les Etats soient convaincus que la communauté internationale réagira à toute violation détectée.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité devrait continuer à examiner la façon dont il pourrait réagir, conformément au mandat précis qu'il a reçu et à la Charte des Nations Unies, aux violations des obligations touchant le désarmement nucléaire qui pourraient être portées à son attention. On devrait ainsi démontrer que le système de sécurité collective consacré par la Charte fonctionnera efficacement dans ce domaine.

La conclusion de nouveaux traités entre les Etats-Unis et la Russie sur la réduction des armements stratégiques et l'adoption de mesures de confiance sur le plan nucléaire devraient créer un climat international propice à des négociations sur une réduction des armes nucléaires à l'échelle mondiale. Les Etats-Unis et la Russie pourraient amorcer un processus pour entraîner le Royaume-Uni, la France et la Chine dans le désarmement nucléaire. D'autres mesures initiales pourraient consister pour les Etats-Unis et la Russie à préparer le terrain à la vérification des réductions opérées par les Etats dotés d'armes nucléaires en mettant en commun des informations et des compétences en matière de vérification dans le contexte des accords START, de démantèlement des armes et de vérification et de contrôle des matières fissiles provenant des armes démantelées. L'expérience des Etats-Unis et de la Russie sur le plan des mesures de confiance dans le domaine nucléaire pourrait être reproduite par les autres Etats dotés d'armes nucléaires et de nouvelles mesures mettant en jeu ces Etats pourraient être élaborées.

Le monde à l'avenir

Parallèlement au processus central de désarmement, il faudra mener des activités appuyées par tous les Etats - mais surtout par ceux qui sont dotés

d'armes nucléaires - pour établir un cadre propice au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Il sera extrêmement important pour la poursuite de l'élimination des armes nucléaires de protéger complètement l'intégrité du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles.

Les zones exemptes d'armes nucléaires font partie du dispositif favorisant et appuyant utilement la dénucléarisation du monde. L'accroissement des zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde, avec des mécanismes spécifiques visant à répondre aux préoccupations en matière de sécurité de chaque région, doit permettre de codifier progressivement le passage à un monde exempt d'armes nucléaires.

Au niveau national, les Etats ont l'obligation fondamentale, découlant de divers traités, et le devoir moral de veiller à ce que les matières, le matériel et les techniques nucléaires sensibles qui sont sous leur juridiction et leur contrôle ne passent pas dans les mains de ceux qui pourraient en faire un mauvais usage.

La Commission a noté avec satisfaction l'avis consultatif sur la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires, que la Cour internationale de Justice a donné en juillet 1996 en réponse à une demande de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Cour a déclaré qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. C'est précisément cette obligation que la Commission souhaite voir appliquer.

La Commission a soigneusement examiné l'intérêt que présenterait l'établissement d'un calendrier précis pour l'élimination des armes nucléaires mais a choisi de ne pas en établir. Cela n'implique cependant pas qu'elle accepte les longs délais imposés par des contraintes actuelles telles que le manque d'installations de démantèlement des ogives. Il faudrait atténuer ces contraintes en prenant les décisions politiques requises et en allouant les ressources nécessaires pour faire progresser le démantèlement. Un autre facteur de limitation pourrait se révéler être l'établissement de la confiance dans le régime de vérification, confiance qui serait indispensable pour que le dernier pas soit fait vers l'élimination complète. Dans ce contexte, la Commission de Canberra reste convaincue de l'importance fondamentale d'objectifs et de principes directeurs convenus qui conduiraient inexorablement le processus vers l'objectif ultime de l'élimination définitive dans les plus brefs délais.
